LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260407-CC_2026_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Vélodrome de Bretagne, Rue des Livaudières à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit mars deux mil vingt-six.

Présents : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Mickaël LEVEAU, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Marie-Hélène GANNAT, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Xavier HAMON, Marcel PICHOT, Bruno LE BESCAUT, Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Laurence AKOSSI, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Laurence LUCAS, Jean-Luc COLLEU, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI ,Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC, Hervé MORIN,

Absents excusés : Philippe PRESSE (pouvoir à Bruno LE BESCAUT), Michel HESRY (pouvoir à Olivier RIVALLAN),

Secrétaire de séance : Isabelle COROUGE.

CC_2026_69 INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant plus de 50 000 habitants, l'article 5211-12 du code général des collectivités fixe :

- Le montant de l'indemnité maximale de président à 82,49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 33,00 %de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260407-CC_2026_69-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De fixer les indemnités suivantes :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	**Montant des indemnités**	
		Mensuel par élu	**Mensuel par fonction**
Président	82,49%	3 390,77 €	3 390,77 €
1er vice-Président	32,85%	1 350,31 €	1 350,31 €
2ème au 15ème vice-Président	25,55%	1 050,24 €	14 703,33 €
Conseiller communautaire délégué	7,91%	325,14 €	2 601,14 €
		Total	22 045,54 €

2. D'autoriser le Président à prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits à inscrire au budget principal de la communauté.

Exercice : 69
Présents : 67
Pouvoir(s) : 02
Pour : 69
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 avril 2026
Le Président
Xavier HAMON

Le secrétaire de séance
Isabelle COROUGE

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 7 avril 2026